



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2025

**CONVOCATION**

Date : 25/02/2025

Envoi le : 05/03/2025

Publication le : 05/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 08

Pouvoirs : 07

Votants : 28

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND,

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Odile RITOURET, Christine MÉNORET,  
Messieurs Michel HIRTZ, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU,  
Olivier DOUSSET, Michel THUSSEAUD.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur Pascal NOYAU.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Madame Christine MÉNORET avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Éric GUILMET.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250311-DEL\_11032025\_04-DE



**DEL N° 11/03/2025-04 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SPA RELATIVE À LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIÉS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 avril 2024, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

Cette convention étant arrivée à expiration, il propose de reconduire le partenariat entre la commune et la SPA, sur la base de nouvelle valeur faciale des bons de stérilisation et d'identification, à savoir :

- 65 € pour un mâle - castration et identification (55€ valeur 2024)
- 90 € pour une femelle - ovariectomie et identification (70€ valeur 2024)
- 110 € pour une femelle gestante - ovariectomie et identification (80€ valeur 2024)

Monsieur le Maire précise que la participation financière :

1° : se fait sous forme de subvention sur la base de 55€ par chat et ce quel que soit le sexe de l'animal (pour rappel en 2024, le montant était de 50€).

2° : s'établit pour un minimum de 5 chats et par multiple de 5. Dans le cadre de la prochaine convention à venir, il propose de fixer le nombre de chats à 20.

L'objet de la délibération de ce jour est donc :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.
- De verser à la SPA, une subvention d'un montant de 1 100€.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.**

**DÉCIDE de verser à la Société Protectrice des Animaux (SPA), une subvention d'un montant de 1 100€.**

**DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget 2025.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **17 MARS 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **17 MARS 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250311-DEL\_11032025\_04-DE